

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 22/04/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 28 avril à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	<u>Etaient présents</u> , Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 27	<u>Absents excusés</u> : Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, GRANDIN Philippe, LERAY Christophe, PETITJEAN Olivier, SERAIS Sylvie
Nombre de votants : 30	<u>Présents par procuration</u> : Mmes MM. DUBREUIL Benoît (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), HAIRIE François (pouvoir à Mme DUMAINE), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. TURCAN)
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. LAUNAY Didier

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

Actualisation du droit de préemption urbain instauré sur la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

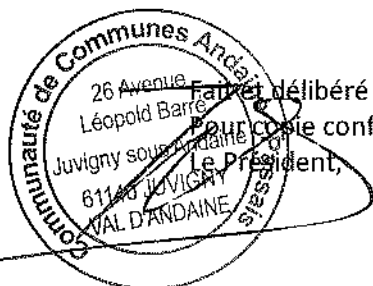
Suite à l'approbation du Plan local d'urbanisme de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, il est nécessaire d'actualiser le droit de préemption urbain instauré sur le territoire concerné.

Il est ainsi instauré un droit de préemption urbain sur les zones suivantes :

- Les zones urbaines délimitées dans le plan de droit de préemption urbain du PLU de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
- Les zones d'urbanisation futures délimitées dans le plan de droit de préemption urbain du PLU de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **INSTAURE** un droit de préemption urbain, sur la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, sur les zones suivantes :
 - Les zones urbaines délimitées dans le plan de droit de préemption urbain du PLU de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
 - Les zones d'urbanisation futures délimitées dans le plan de droit de préemption urbain du PLU de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie
- **AUTORISE** le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.



Le Conseil a délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
061-200068443-20220428-2022104-DE
Date de télétransmission : 02/05/2022
Date de réception préfecture : 02/05/2022